

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES**

(S.E.R.T.A.D.)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

S.S.

SECRETARIAT

LA CHESNAYE - 79260 SAINTE NEOMAYE

Tél. 05.49.25.32.09 ~ Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MARDI 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatre du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Syndical, également convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 13 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 29

ETAIENT PRESENTS :

MMES UGUEN Nelly	Déléguée de C.A. du Niortais
GICQUIAUD Floriane	Déléguée de Melle
MM. JOLLIT Daniel	Délégué de C.C. du HVS
MARTINS Elmano	Délégué de C.A. du Niortais
CACLIN Philippe	Délégué de Prailles-La Couarde
RAMBAUD Fabrice	Délégué de Celles sur Belle
CHANTREAU Michel	Délégué de C.C. du HVS
BRETONNIER Pascal	Délégué de Celles sur Belle
TRICHET Jacques	Délégué de Saint Vincent la Châtre
PERGET Daniel	Délégué de C.C. du HVS
EMERIT Christian	Délégué de la Mothe Saint-Héray
RODRIGUEZ Guillaume	Délégué d'Exoudun
PUTEAUX Sylvain	Délégué de Melle
DUPEU Laurent	Délégué de Fressines
DIGET Jean-Pierre	Délégué de C.A. du Niortais
LARGEAUD Roger	Délégué de C.C. du HVS
LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat 4B
LAIDET Philippe	Délégué suppléant de C.A. du Niortais

ABSENTS EXCUSES :

MMES MISSIOUX Marie-Pierre	Déléguée de C.C. du HVS
ROUXEL Patricia	Déléguée d'Aigondigné
LUSSIEZ Sonia	Déléguée de C.A. du Niortais
BUARD Véronique	Déléguée de C.A. du Niortais

MM. TROCHON Patrick	Délégué d'Aigondigné
AUZURET Patrice	Délégué de C.C. du HVS
CLERJEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
MOINARD Philippe	Délégué de C.A. du Niortais
SIMON Jean-Manuel	Délégué de Beaussais-Vitré
DOUBLEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
SABOURIN Jean-Marie	Délégué de C.C. du HVS
GUILLON Sébastien	Délégué de C.C. du HVS

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CACLIN Philippe

PERSONNALITE EXCUSEE :

Madame AMORY Nathalie – Receveuse Syndical

POUVOIR :

Madame LUSSIEZ Sonia donne pouvoir à Monsieur LAIDET

S.S.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 28 février 2023
- Approbation compte de gestion 2022 du budget principal – Production
- Approbation compte de gestion 2022 du budget annexe – Distribution
- Approbation compte de gestion 2022 du budget annexe – Etude Bassin Versant
- Approbation compte de gestion 2022 du budget annexe – Analyses
- Vote du compte administratif 2022 – Budget principal Production
- Vote du compte administratif 2022 – Budget annexe Distribution
- Vote du compte administratif 2022 – Budget annexe Etude Bassin Versant
- Vote du compte administratif 2022 – Budget annexe Analyses
- Affectation de résultat du budget principal – Production
- Affectation de résultat du budget annexe – Distribution
- Affectation de résultat du budget annexe – Etude Bassin Versant
- Vote du budget unique 2023 du budget principal – Production
- Vote du budget unique 2023 du budget annexe – Etude Bassin Versant
- Vote du budget unique 2023 du budget annexe – Distribution
- Questions diverses

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 21h45.



Monsieur le Président remercie l'Assemblée pour le Conseil Syndical précédent et en particulier Monsieur CACLIN pour avoir présidé le Conseil.

Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour (Monsieur MARTINS et Monsieur LECOINTRE arrivés en retard), d'adopter le procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 28 février 2023.

Approbation compte de gestion 2022 du budget principal - Production

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2022,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2022 du budget annexe - Distribution

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2022,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2022 du budget annexe – Etude Bassin Versant

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il

- a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2022,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2022 du budget annexe – Analyses

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2022,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur JOLLIT sort de la salle pour laisser l'Assemblée délibérer.

Vote du compte administratif 2022 – Budget Principal Production

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL PRODUCTION	Résultat exercice 2021	Part affectée à l'inv (C/1068 de 2022)	Résultat exercice 2022	Transfert Défense Incendie	Résultat de clôture
Investissement	-97 653,33		12 407,95	-8 113,13	-93 358,51
Exploitation	1 004 015,77	-195 666,77	218 200,31	8 113,13	1 034 662,44
TOTAL	906 362,44	-195 666,77	230 608,26	0,00	941 303,93

2022	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	767 079.28	779 487.23	12 407.95
Fonctionnement	2 758 815.45	2 977 015.76	218 200.31

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur CACLIN, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à 18 voix pour et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2022 – Budget annexe Distribution

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION	Résultat exercice 2021	Part affectée à l'investissement (C/1068 de 2022)	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement	-345 638,23		-161 651,52	-507 289,75
Exploitation	1 563 421,35	-320 712,81	137 792,39	1 380 500,93
TOTAL	1 217 783,12	-320 712,81	-23 859,13	873 211,18

2022	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	2 435 857.78	2 274 206.26	- 161 651.52
Fonctionnement	6 925 113.64	7 062 906.03	137 792.39

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur CACLIN, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à 18 voix pour et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2022 – Budget annexe Etude Bassin Versant

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE BASSIN VERSANT	Résultat exercice 2021	Part affectée à l'investissement (C/1068 de 2022)	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement	548,58		-1 459,46	-910,88
Exploitation	-202 512,44		22 450,82	-180 061,62
TOTAL	-201 963,86	0,00	20 991,36	-180 972,50

2022	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	2 205.60	746.14	-1 459.46
Fonctionnement	263 596.17	286 046.99	22 450.82

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur CACLIN, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à 18 voix pour et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2022 – Budget annexe Analyses

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE ANALYSES	Résultat exercice 2021	Part affectée à l'investissement (C/1068 de 2022)	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement	-18 530,78		17 240,02	-1 290,76
Exploitation	27 938,62	-18 530,78	-2 676,52	6 731,32
TOTAL	9 407,84	-18 530,78	14 563,50	5 440,56

Budget soldé en 2023, résultat affecté à la Production.

2022	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	10 247.50	27 487.52	17 240.02
Fonctionnement	30 696.52	28 020.00	- 2 676.52

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur CACLIN, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à 18 voix pour et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Retour de Monsieur le Président dans la salle.

Affectation de résultat du budget principal - Production

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 1 041 393.76 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 : 1 041 393.76 €

Besoin de financement au 31.12.2022 : 351 374.38 €
(section investissement)

Affectation excédent reporté : 690 019.38 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-dessus.

Affectation de résultat du budget annexe - Distribution

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent 1 380 500.93 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 : 1 380 500.93 €

Besoin de financement au 31.12.2022 : 628 911.24 €

Affectation excédent reporté : 751 589.69 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-dessus.

Affectation de résultat du budget annexe – Etude Bassin Versant

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2022,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un déficit de 180 061.62 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 : - 180 061.62 €

Besoin de financement au 31.12.2022 :

Affectation déficit reporté : - 180 061.62 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-dessus.

Vote du budget unique 2023 du budget principal - Production

Monsieur CACLIN présente les budgets.

Les élus se questionnent sur le compte 64 concernant les salaires, il y a une différence de 150 000 €.

Caroline prend la parole et explique que depuis le 1^{er}/01/2023, les agents de la facturation sont basculés sur le budget distribution pour éviter les écritures de fin d'année.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2023 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 3 505 178.55 €
- Section d'investissement : 2 769 925.91 €

Vote du budget unique 2023 du budget annexe – Etude Bassin Versant

Monsieur CACLIN présente les budgets.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2023 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 570 977.50 €
- Section d'investissement : 13 410.88 €

Vote du budget unique 2023 du budget annexe – Distribution

Monsieur CACLIN présente les budgets.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2023 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 7 547 587.15 €
- Section d'investissement : 5 546 483.90 €

Questions diverses

80 88

Les membres,

Le Président,